



La lettre des DCIO

N° 77

Janvier 2024

SOMMAIRE

- *Compte-rendu de notre dernière audience au Ministère* [p.1](#)
- *Bulletin d'adhésion et de soutien* [p.3](#)

Directrice de la Publication :
Patricia DUVERNEUIL
Rédacteur en Chef :
Kevin PERRIN
redacteur@andcio.org
Comité de Rédaction :
Conseil d'Administration de
l'ANDCIO

**L'ANDCIO une association
pour tous les Directeurs et
Directrices**
Visitez son site internet :
<http://www.andcio.org>

Chères et chers collègues DCIO et adhérentes et adhérentes, l'ANDCIO vous souhaite une excellente année. En cette année 2024, nous poursuivons, avec votre aide, notre mission de porte-voix des DCIO auprès de notre institution et appelons de nos vœux à la reconnaissance pleine et entière par celle-ci de notre engagement.

C'est avec tristesse que nous commençons cette nouvelle année en rendant hommage à notre collègue Pierre-Olivier WESSELS, Directeur du CIO de Saintes et Saint-Jean d'Angély de l'académie de Poitiers, décédé subitement le 2 décembre 2023.

Nous avons eu l'honneur et le plaisir de travailler avec un homme engagé, passionné, inspirant. Inlassable défenseur des CIO et des personnels, il apportait par ses multiples expertises des analyses pertinentes pour notre profession.

Son énergie « connectée » nous embarquait dans un océan de nouvelles connaissances virtuelles. Véritable acteur de la transmission du savoir, il avait toujours à cœur de former les anciens et les nouveaux en s'appuyant sur l'histoire et l'évolution de nos services pour éclairer les missions actuelles.

Très investi dans le réseau des partenariats, il a contribué à la mise en place d'actions innovantes et à leur réussite. Humaniste convaincu et convainquant, le service public chevillé au corps, ta bonne humeur, ta gentillesse, et ta disponibilité nous manquent énormément.

Le bureau de l'AADCIO

Compte-rendu de notre dernière audience au Ministère

L'ANDCIO a été reçue en audience au Ministère le 3 juillet 2023. Lors de cette audience nous avons pu rappeler le rôle des CIO, des psy-EN et des DCIO. Nous avons échangé sur l'évolution des missions depuis 2017 et marqué notre opposition à l'idée que les psy-EN soient assimilés à des personnels de santé.

Lors de cette audience, l'ANDCIO, fidèle à son positionnement historique s'est montrée force de proposition et a porté des solutions face aux problématiques que les services rencontrent sur le terrain.

Cadre général

L'objet de cette lettre est de porter à votre connaissance les positions défendues par votre association et de vous inviter à échanger sur celles-ci.

Nos propositions pour l'amélioration de l'attractivité de la fonction de DCIO

1. L'alignement de la NBI sur celle des DDFPT, soit 50 points.
2. La revalorisation de l'ICA en reprenant comme base ce qui avait été négocié en 2017, à savoir 2000 € pour les CIO inférieurs à 7 psy-EN, 2500 € pour les CIO entre 7 et 14 (et non pas 15) et 3000 € pour les CIO à partir de 15 psy-EN. La création d'un 4ème taux pour les CIO de plus de 22 psy-EN et d'un montant de 3500 euros nous paraît aussi pertinent, les CIO avec d'importants effectifs s'étant multipliés, du fait de la fermeture ou de la transformation de site.
3. Pour les CIO avec antennes, au vu de la surcharge de travail, la création d'une IFTS modulable dans les Académies en fonction des situations.
4. Nous demandons que la promotion des DCIO soit priorisée lors des CAPA, comme cela devrait l'être pour toute fonction avec un accroissement de responsabilités, voir une promotion hors-taux pour la hors-classe pour garantir l'accès à celle-ci lorsqu'ils sont éligibles ainsi que pour les avancements d'échelons.
5. L'accès pour les DCIO de l'Académie de Créteil à la prime de fidélisation

N.B. cette mesure a été validée par l'arrêté du 20 décembre 2023 en ajoutant dans la liste des psychologues concernés les « psychologues de l'éducation nationale affectés dans des centres d'information et d'orientation (CIO) de Seine-Saint-Denis » et donc les DCIO (psy-EN exerçant la fonction de direction : www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048658455)

6. L'éligibilité à l'indemnité REP pour les DCIO ayant un ou des établissements REP sur leur bassin.
7. La reconnaissance des fonctions de DCIO en DRAIO et ONISEP pour l'accès à la classe exceptionnelle.

La mise en place du Pacte

Principaux constats :

- ➡ Risque qu'il soit plus intéressant de signer des pactes que de devenir DCIO ;
- ➡ Les pactes concernent des missions qui s'effectuent en établissement et pas en CIO ou en inter-établissement à l'échelle d'un bassin (ex : remplacement d'un psy EN) ;
- ➡ Comment accepter de signer des pactes sur un établissement quand tous les secteurs ne sont pas couverts ?
- ➡ Difficulté accrue à répondre aux sollicitations institutionnelles (missions non rémunérées mais obligatoires) telles que les forums et salons (parfois les week-end), la nuit de l'orientation, les interventions devant les parents d'élèves en soirée, etc.

Nos propositions dans le cadre du Pacte

1. Association systématique des DCIO dans la mise en place des Pacte
2. Clarifications des missions possibles ou non pour les psy-EN ;
3. Pouvoir signer des pactes « CIO » dans le cadre de missions liées aux services

La crise du recrutement

Principaux constats :

- Des CIO avec un ou plusieurs postes de pys EN vacants partout en France, certains CIO sans directeur, des pys EN (titulaires et contractuels) qui quittent leurs fonctions, même chose pour des DCIO ;
- Des régimes indemnitaires différents d'une académie à l'autre ;
- La politique d'indemnisation REP/REP+ va sans doute créer des tensions. Entre psy EN et entre psy EN et DCIO ;

Nos propositions pour l'amélioration de l'attractivité de la fonction de psy EN (EDO)

1. La non assimilation des psy-EN (EDCO) aux personnels médicaux, sous tous les aspects, dont celui de l'obligation vaccinale ;
2. Augmentation du nombre de places au concours de psy-EN EDO (internes et externes) ;
3. Recruter suffisamment de psy-EN pour faire baisser le ratio nombre d'élèves par psy EN (demande soutenue par plusieurs rapports parlementaires) ;
4. Double concours à bac+3 avec entrée en master pour l'obtention du diplôme et du titre et à bac+5
5. Harmonisation des primes avec les psy-EN EDA ;
6. Conserver l'indemnité REP dans sa totalité.

Les problématiques budgétaires

Des collègues n'ont pas de visibilité sur leur budget, d'autres ont une dotation claire chaque année. Certains ont des budgets conséquents, d'autres non.

Notre proposition :

- Communication obligatoire de ces budgets pour le pilotage transparent des CIO, au niveau académique et national

Alors que lors de l'audience les échanges avaient été constructifs et laissaient espérer la prise en compte d'un certain nombre de propositions, le remaniement ministériel est intervenu peu de temps après celle-ci, emportant avec lui les espoirs qui avaient été soulevés.

De plus, pendant l'été, les conditions d'accès à la classe exceptionnelle ayant été modifiées (« défonctionnalisée »), les DCIO ont vu leur fonction une nouvelle fois dévalorisée après la dégradation de 2017.

En conséquence de cette modification des conditions d'accès à la classe exceptionnelle, l'ANDCIO demande que les fonctions de DCIO bénéficient de la même accélération de carrière que les directeurs d'écoles, à savoir le gain de 3 mois d'ancienneté par année d'exercice de la fonction.

Conscient de l'urgence de la revalorisation de nos fonctions et de l'amélioration des conditions de travail de nos services, l'ANDCIO a sollicité une nouvelle audience avec le ministère.

Pour porter la défense de nos fonctions et de nos services, l'ANDCIO a besoin de vous ! Nous ne pourrions être entendus que si nous sommes nombreux et solidaires. Or le nombre de DCIO baisse et avec lui le nombre d'adhérents à l'ANDCIO, menaçant l'avenir de l'association. Si vous vous retrouvez dans nos propositions ou que vous souhaitez les faire évoluer, REJOIGNEZ-NOUS !

Aujourd'hui seule l'ANDCIO porte spécifiquement la voix des DCIO, sans celle-ci, les directrices et directeurs risquent d'être inaudibles, menaçant un peu plus une fonction déjà fragilisée par le manque de reconnaissance de l'institution. Venez débattre, proposer, échanger, construire : ADHEREZ!



Association Nationale des Directeurs de Centre d'Information et d'Orientation

Pensez à visiter notre site Internet :
<http://www.andcio.org>

BULLETIN D'ADHESION ET DE SOUTIEN 2023-2024

(A l'adresse des collègues qui dirigent un CIO, des anciens DCIO, et de tout soutien bienvenu)

Merci de bien vouloir renseigner toutes les rubriques, même en cas de ré-adhésion.

ACADEMIE :

NOM :

Prénom :

Lieu(x) d'exercice, département, VILLE(S) *(si vous dirigez plusieurs CIO ou sites, indiquez-les tous) :*

Adresse de résidence *(pour les retraités, autres membres et donateurs) :*

Mél personnel *(privé, ou professionnel en p.n@ac-***.fr, il est indispensable pour l'envoi du Courrier des adhérents ou tout autre échange et de votre mot de passe pour accéder à l'espace adhérents de notre site, ou recevoir des informations si vous n'êtes pas adhérent) :*

je préfère faire un don sans adhérer ; montant du don : _____

Fait à _____, le _____

Signature,

Le montant de l'adhésion pour l'année scolaire 2023-2024 est de **35 € pour les DCIO en activité** et de **25 € pour les retraités et autres membres**. Le montant du soutien est libre.

Bulletin d'adhésion et de soutien à envoyer sans attendre, directement au trésorier (adresse ci-dessous), ou au correspondant académique (possibilité d'envoi groupé), accompagné de votre cotisation.

N.B. La période d'adhésion s'étend du 01.10.2023 au 30.09.2024.

Trésorier : Henri VERNERET
1 rue Beau Soleil 42390 VILLARS - Courriel : henri.verneret@laposte.net
